

Procès-verbal

Séance ordinaire du 24 novembre 2005
à 16h.15, à l'Amphimax, Auditoire 410, à Dorigny

Présidence : M. Samuel Bendahan
Secrétaire Mme Sophie Hainard

Direction : M. Jean-Marc Rapp, recteur
Mme Maia Wentland Forte, vice-recteur
M. Dominique Arlettaz, vice-recteur
M. Jacques Besson, vice-recteur
M. Jean-Paul Dépraz, directeur administratif
M. Marc de Perrot, secrétaire général

Doyens : M. François Grize, HEC
M. Jean Hernandez, FGSE
M. Denis Mueller, Théologie
M. Denis Tappy, Droit
M. André Wyss, Lettres
M. Bernard Voutat, SSP

Excusé : M. Patrice Mangin, FBM

Présents :

Andronicos Dimitri, Baumgartner Lukas, Bavaud François, Bendahan Samuel, Bonetti Josiane, Bosman Fredrik Theodoor, Bouvier David, Clémence Alain, Dauwalder Jean-Pierre, Gagnebin Nasha, Genton Isabelle, German Rebecca, Gilbert Philippe, Guy Lionel, Haenni Marisa, Hainard Sophie, Hoffmann Klaus, Hottelier Damien, Kuhn André, Leresche Jean-Philippe, Maggetti Daniele, Mahaim Raphaël, Maillat Didier, Meyer Yannick, Morard Alain, Moreillon Philippe, Péclard Antoine, Peter Hansjörg, Petrovay Sylvie, Romano Serena, Römer Thomas, Tissot Jean-Daniel, Usunier Jean-Claude, Van Ackere Ann Wenger Lilian, Zigliani Julien (36)

Excusés :

Blanc Mathieu, Cullati Stéphane, Dubey André, Pache Stéphanie, (4)

Ordre du jour

1. Formalités :
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2005
 - Adoption de l'ordre du jour
2. Communications :
 - du Rectorat
 - du Bureau
3. Ratification des membres académiques de la Direction
4. Disposition des Doyens lors des réunions du Conseil
5. Adoption du Règlement Interne de l'Université
6. Discussion et éventuelle prise de position autour du Budget 2006 révisé (Commission des Finances et de Gestion)
7. Divers et interpellations

* * * *

Avant de commencer, le Président attire l'attention des Conseillers sur une nouvelle disposition de la salle en test.

Le Président annonce aussi la présence dans la salle de Mme la Professeure Danielle Chaperon ainsi que de M. Jacques Lanares pour le point 3 de l'ordre du jour.

1. Formalités :

Désignation des scrutateurs

Mme la Professeure Serena Romano et M. Lionel Guy sont désignés scrutateurs pour la durée de la séance.

Adoption du procès-verbal du 10 novembre 2005

Il est encore rappelé aux Conseillers de signer la feuille de présence.

Le Président informe qu'il a reformulé le point traitant de la position des Doyens afin qu'il n'y ait pas de mauvaise compréhension possible.

Changement de l'heure de clôture de la séance à 20h30.

Le PV ainsi amendé est adopté sans discussion.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans discussion.

2. Communications

- de la Direction

Pas de communication de la part de la Direction.

- du Président

Le Président donne des informations complémentaires sur la soirée du Conseil qui suivra la séance d'aujourd'hui.

Les points de l'ordre du jour qui devaient être traités lors de la séance du 8 décembre ont été intégrés à l'ordre du jour de cette séance. Si les points sont traités lors de cette séance, la séance du 8 décembre sera annulée.

Il y a plusieurs vacances dans les Commissions. Il s'agit de M. Mirko Martino (Commission législative) et M. Alexandre Amichia (Commission de finance et de gestion). Des élections seront organisées. Le Président invite les membres du Corps étudiantin à s'y présenter.

Le Président souhaite la bienvenue au sein du Conseil à deux nouveaux membres étudiantins de l'Ecole des HEC, soit Mme Rebecca German et M. Klaus Hoffmann.

- des Commissions

Pas de communication de la part des Commissions.

3. Ratification des membres académiques de la Direction

Ce point est en huis clos. Une présentation des membres académiques de la Direction ainsi que de l'organisation prévue de celle-ci est faite par le Vice-recteur Dominique Arlettaz.

Il est procédé à un vote à bulletin secret. Ce vote ne va concerner que les 2 membres académiques et va être fait en bloc.

Avec 32 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions la proposition du Vice-recteur Dominique Arlettaz est acceptée.

Le Vice-recteur Dominique Arlettaz remercie le Conseil pour sa décision ainsi que les quatre personnes qui ont accepté cette tâche certainement lourde en faveur de l'Université.

Un communiqué de presse va être élaboré.

Une lettre va être écrite à Mme Anne-Catherine Lyon et sera cosignée par le Président et le Vice-recteur Dominique Arlettaz.

4. Disposition des Doyens lors des réunions du Conseil

Le Président relève quatre points principaux présents dans la lettre envoyée par les Doyens aux membres du Conseil.

La lettre explique que le vote a été ressenti comme hostile et peu loyal sans possibilité de réelle discussion démocratique. Les Doyens acceptent de siéger à une même table, tout en demandant les moyens de s'exprimer sans discrimination et à chaque fois que la parole est demandée. Elle met en outre le Conseil en garde contre un climat de lutte des Corps et règlements de comptes qui semble s'insinuer en son sein.

Le Président ajoute qu'il est globalement d'accord avec les revendications contenues dans la lettre. Il affirme que ni dans le RTCU ni dans le RI il est question de supprimer la voix des Doyens au sein de ce Conseil. Il précise que la démarche n'a jamais eu comme volonté de discriminer des Doyens et que le but est toujours la collaboration et le partage. Il relève enfin que la question soulevée d'une lutte des Corps est caduque, à part dans certains cas précis concernant les Corps directement. Il est soulevé par un membre du Conseil que même dans ces cas rares les discussions sont toujours faites dans un climat de calme et de respect.

Le Doyen Denis Tappy dit que le vote a été ressenti comme une attaque.

La question de l'influence possible de la présence des Doyens dans les rangs des membres du Conseil est posée. Le Doyen Denis Tappy estime que le statut de voix consultative comprend la possibilité d'influencer les membres du Conseil de toute façon possible.

Le Doyen François Grize dit que ce vote a été ressenti comme une attaque contre l'Ecole des HEC et son choix d'un Conseil de faculté à 11 membres. Il est répondu que cette question n'est pas en rapport avec la discussion actuelle. Elle sera discutée au point 5.

Plusieurs membres du Conseil affirment à nouveau que la démarche n'a pas été faite dans un but d'hostilité ni d'agression. Il est aussi dit que la présence des Doyens est considérée comme nécessaire. Les Doyens sont considérés par plusieurs personnes comme étant les personnes qui ont une vision la plus complète de leur Faculté.

Il est aussi rappelé qu'il y a dans ce Conseil une place spéciale pour chaque fonction particulière : le Bureau, la Direction. Les Doyens ayant une fonction particulière devraient eux aussi avoir une place spéciale. La question de la visibilité est reprise. En effet, pour un-e nouveau-velle membre du Conseil il est difficile de savoir qui est membre du Conseil et qui est Doyen.

Le Professeur Hansjörg Peter rappelle que de toute façon le vote ne pouvait être qu'un vote de principe car l'objet n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Il n'y a là-dedans qu'un élément de bonne foi.

- Vote
Une motion d'ordre est acceptée à une majorité évidente.
Le Président conclut la discussion en rappelant qu'il s'agissait effectivement d'une décision de principe. Il s'excuse pour le légitime sentiment de surprise ressenti par les Doyens.

5. Adoption du Règlement Interne de l'Université

Le Président a proposé diverses modifications de forme dans la version du RI qui est parvenue aux Conseillers. Il a aussi reçu les propositions de changement suivantes :

- **Article 7**
Ajouter « organisées par la direction »
- **Article 31**
C majuscule rajouté pour "Conseil de faculté"
- **Article 33**
Renvoi aux articles 35 et 36
- **Article 37**
Suppression de "Professeur Titulaire"
- **Article 38**
Renvoi à l'article 39 et non pas à l'article 41.
- **Article 38**
Reformulation de la question du congé cumulatif. En effet, la formulation n'a pas semblé claire.

- **Article 40**

La réserve doit être réintroduite car le règlement auquel elle se reporte existe et a été adopté. Par contre, il faut enlever la précision portant sur les articles 34-5-6 car le règlement est soumis à évolution et les rapports pourraient ne plus être concordants.

Plusieurs membres du Conseil soulignent la difficulté de lire le document tel qu'il a été féminisé. Il est proposé de mettre un article préparatoire à la place de la féminisation proposée.

Le Professeur André Kuhn soulève un danger existant dans la formulation féminisée des textes de lois. En effet, tout terme qui n'aura pas été féminisé sera uniquement réservé à une personne masculine.

Le Recteur Jean-Marc Rapp relève que l'article 7 de la LUL décrit les termes comme représentant les hommes et les femmes.

M. Lionel Guy met en avant que nous sommes face à une opposition entre la portée esthétique et la portée symbolique de cette féminisation. Il propose de ne considérer que la portée symbolique.

Il est proposé de demander conseil au Bureau de l'Égalité des chances. Un vote est fait sur cette question. La consultation du Bureau de l'Égalité des chances est refusée à une majorité évidente.

- **Vote**

Plusieurs propositions sont soumises au vote : féminisation telle que proposée, féminisation autre, formulation épïcène, formulation au masculin sans préambule, formulation au masculin avec préambule.

Une majorité évidente se prononce en faveur de la présence d'un préambule si la formulation masculine est adoptée.

Une majorité évidente se prononce en faveur d'une formulation au masculin avec préambule à l'instar d'une formulation au féminin.

Le Président rédigera le préambule en consultant le Bureau de l'Égalité des chances. Il est demandé par Mme la Professeure Serena Romano de formuler le préambule en évitant la stigmatisation des femmes.

- **Article 33:**

Une première discussion s'engage sur la possibilité légale du Conseil de trancher sur la question du nombre de représentants au sein des Conseils de Faculté. Il est répondu que les textes du RALUL et de la LUL sont assez larges sur le sujet. De plus il y a une demande de pouvoir se prononcer à nouveau sur la question.

Plusieurs membres du Conseil disent avoir été étonnés qu'on revienne sur cet article alors que des dispositions transitoires sur la question avaient été votées cet été et transmises aux Doyens. Il est répondu que si le besoin s'en fait sentir, il est possible de revenir sur un article tant que le règlement en entier n'est pas adopté. De plus certains éléments nouveaux sont apparus dans la réflexion sur ce sujet.

Il est proposé de reprendre la répartition à 11 personnes.

M. Lionel Guy rappelle les arguments ayant amené la demande de suppression de la composition à 11 personnes. Il s'agit notamment de la possibilité de représenter la diversité de la Faculté et ainsi de pouvoir baser les décisions sur un consensus le plus large possible.

Il est soulevé qu'une assemblée composée de trop de membres produit des débats sans fin et est donc peu efficace. Il est répondu que, d'un autre côté, si une tendance ne peut pas s'exprimer, cela va automatiquement ressortir, et ceci de façon généralement peu efficace.

L'argument de la facilité de réunion des personnes ainsi que de la possibilité facilitée de faire des consultations par mail dans un groupe de 11 personnes plutôt que dans un groupe composé d'un nombre supérieur de personnes est soulevé. Il est répondu qu'il est possible de réunir 44 personnes dans une assemblée comme le Conseil, il doit donc être possible de réunir 44 personnes au sein d'une Faculté.

M. Yannick Meyer rappelle aussi que la répartition à 11 personnes est défavorable pour les PAT et favorable pour les Professeurs de par un arrondi mis en faveur de ces derniers. Il demande ainsi que, dans le cas où la version à 11 personnes serait réintroduite, la répartition des sièges entre les membres des Corps concernés soit revue.

- Vote

Le Président demande de procéder à une votation par bulletin secret pour éviter que la question d'une lutte de Corps ne ressorte.

Avec 25 voix contre, 10 voix pour, 1 bulletin blanc et 1 bulletin nul, la composition des Conseils de Faculté à 11 membres est retirée du Règlement interne.

- **Article 18**

Il faut ajouter « en cas de démission » au dernier alinéa. Sans cette précision, il est sous-entendu que tous les membres du Conseil doivent écrire une lettre.

- **Article 32**

Plusieurs propositions de changement sont faites.

Vote

« des membres externes » passe avec 8 voix contre 7 voix pour « Un ou plusieurs membres externes ».

Amendement Leresche : « comprend... »

Vote

L'amendement Leresche est accepté contre la version proposée dans le règlement à une majorité évidente.

- **Article 40 :**

Une réintroduction de l'amendement Voutat est demandée (« 6 à 8 ans »)

Le Professeur Hansjörg Peter met en avant que plusieurs professeurs aident au fonctionnement des facultés sans être jamais Doyens. Il faudrait que les Doyens puissent récompenser ces professeurs méritants.

Il est rappelé que les congés scientifiques portent un mauvais nom. Il ne s'agit pas de congés mais de périodes consacrées à la recherche et à l'approfondissement de certains sujets. Ils sont ainsi nécessaires à la qualité de l'enseignement et de la recherche. Il est soulevé que bien souvent ces congés sont les seuls moments où la recherche peut être plus poussée. De plus, le coût de ces congés est moindre car le salaire versé est plus bas, contrairement au cas des vacances.

Plusieurs personnes soulèvent l'incongruité de donner des congés supplémentaires aux professeurs alors que l'Unil est dans une période de difficultés financières qui se reportent principalement sur les petits salaires de l'Unil.

Il est demandé qui décide des cas entrant dans l'exceptionnalité ? Il est répondu que les personnes qui sont prévues dans la démarche de demande de congés scientifiques trancheront.

Vote :

L'amendement Voutat est accepté à une majorité évidente.

Adoption du Règlement Interne

Vote

Avec une unanimité moins une abstention le Conseil de l'Unil accepte le Règlement Interne tel que modifié.

L'entrée en vigueur du présent règlement se fera le 1er janvier 2006.

6. Discussion et éventuelle prise de position autour du Budget 2006 révisé (Commission des Finances et de Gestion)

La Commission de gestion et finances a examiné les documents. Son rapport, contenant des suggestions, est mis à la suite de ce procès-verbal avec mention "Annexe" ("*Rapport sur le budget révisé de l'Université pour 2006*").

Le Professeur Jean-Pierre Dauwalder souligne quelques points. La mise en place de ce type de rapport est encore en phase expérimentale. Des discussions ont lieu avec la Direction pour clarifier différents points. La Commission demande que, de manière générale, plus de précisions soient données.

Mme le Vice-recteur, Maia Wentland Forte informe que Mme Anne-Catherine Lyon livre actuellement une grande bataille pour conserver le budget de l'Unil par rapport aux autres Départements. En effet, les membres du Conseil d'Etat continuent de demander que les reports soient résorbés alors qu'ils sont reversés dans le fond d'innovation.

Une bonne nouvelle pour l'Unil vient de tomber cet après-midi : l'intégralité du fond intercantonal sera reversé à l'Unil.

Vote

Le budget 2006 tel que proposé est adopté à une majorité évidente.

Remerciements sont faits aux membres de la Commission ainsi qu'à son Président, le Professeur Jean-Pierre Dauwalder pour le travail effectué.

7. Divers et interpellations

Le Président soulève qu'il s'agit de la dernière séance de cette législature. Il remercie les membres du Conseil pour la confiance accordée et dit avoir eu beaucoup de plaisir à assurer la Présidence.

Le Président clôt la séance à 20h15.

Le Président

La Secrétaire

Samuel Bendahan

Sophie Hainard

Lausanne, le 22 mars 2006



ANNEXES

Annexe 1.

RAPPORT SUR LE BUDGET RÉVISÉ DE L'UNIVERSITÉ POUR 2006

Dans sa séance du 17 novembre 2005, la Commission de gestion a pris acte du rapport du Rectorat au Conseil de l'Université relatif à l'élaboration du budget 2006.

Le projet de budget sera soumis au Grand Conseil au début du mois de décembre 2005. Il est donc susceptible de subir encore des amendements lors de sa discussion au plénum.

En l'état actuel le Conseil d'Etat prévoit une enveloppe budgétaire de l'Université pour 2006 de CHF 158'893'900.-, soit CHF 400'200.- de plus que pour 2005, mais CHF 6'599'800.- de moins de ce que l'Université demandait fin mai 2005.

Le budget révisé pour 2006, élaboré par le Rectorat et discuté avec les Décanats, prévoit un excédent de charges de CHF 9'683'386.-, à prélever sur les reports des Facultés et le Fonds de réserve et d'innovation.

La Commission de gestion apprécie tout particulièrement l'effort du Rectorat de rendre transparent ses décisions stratégiques et la provenance des fonds qui permettent l'adaptation des budgets des charges pour 2006 par rapport à ceux de 2005 (voir Annexe III).

La Commission de gestion attend par contre du Rectorat qu'il renseigne le Conseil de l'Université lors de la présentation des comptes sur l'utilisation effective de ces fonds (Stratégie, Projets, Bologne, Taux d'encadrement), avant de les intégrer définitivement dans les budgets « structurels ».

Finalement, la Commission de gestion s'inquiète tout particulièrement du fait qu'apparemment le budget 2006 prévoit un financement important de postes/salaires (certes nécessaires), à partir de fonds prévus initialement pour des investissements.

Si cela permet de résoudre des problèmes urgents (p.ex. taux d'encadrement) à court terme, cela risque aussi de rendre permanent des budgets déficitaires à plus long terme.

Proposition :

La Commission de gestion propose au Conseil de l'Université :

- d'accepter le rapport du Rectorat relatif à l'élaboration du budget 2006

Lausanne, le 24 novembre 2005

Pour la Commission de gestion :

J.P. Dauwalder

Annexe 2.

Rapport sur le rapport annuel et sur le rapport d'activité 2004

La Commission des finances et de gestion du Conseil de l'Unil a examiné le rapport annuel et le rapport d'activité de l'Unil 2004 et a adopté le 23 novembre 2005 le présent rapport.

A. Rapport annuel

Le rapport annuel a été conçu, illustré et rédigé par Unicom. La mise en page, le design et le suivi de la production ont été assurés par un prestataire extérieur, felimex.ch. Le rapport a été tiré à 3000 exemplaires. La mise en page du document est agréable à lire et plutôt bien agencée. Le format particulier ne pose pas de problèmes à la lecture.

Ce rapport est une vitrine de l'Université de Lausanne. Il a donc été conçu comme tel; il est envoyé notamment aux médias et aux Politiques. Seule la Commission ad hoc du Grand Conseil reçoit le rapport d'activité, nettement plus complet. Il s'agit donc d'un document non négligeable: ce peut être l'unique document original de l'Unil que reçoivent les élus.

Le document commence avec la chronologie 2004; suivent les mots des membres du Rectorat et du Président du Sénat. Ils présentent chacun les actualités de leurs services. Les présentations des facultés montrent quelques recherches accomplies par ces dernières. Ceci est positif; les sujets choisis sont compréhensibles pour le grand public et suffisamment variés. Suivent quelques pages de témoignages sur l'Unil, avec un net accent mis sur les relations entre l'extérieur de l'Université et cette dernière; les acteurs viennent tous de formations littéraires. Un ensemble de réflexions actuelles sur l'Unil sont rassemblées dans les pages suivantes.

La lisibilité du document n'est pas toujours optimale et un soin plus particulier devrait être accordé à l'explication des données chiffrées et des diagrammes.

Le rapport financier n'est pas des plus clair. Un texte d'explications manque et il est impossible de comprendre les variations entre les années 2003 et 2004. Il n'y a pas d'information de contact permettant d'obtenir un rapport plus détaillé ou des explications. Des informations sont mentionnées sans être expliquées ce qui peut mener à la confusion. Cette explication est importante étant donné la cible du document.

Le rapport annuel 2004 brille surtout par son absence d'autocritique. La commission suggère de faire tester par des pairs le document. Cette démarche a d'ailleurs été proposée par Unicom aux membres de la Commission de finances et de gestion.

B. Rapport d'activité

Le préambule du rapport en donne son but : « se veut être un instrument d'examen de l'institution pour les personnes chargées de se porter garantes de son bon fonctionnement ». Il a été examiné comme tel. Dans ce document, l'autocritique se veut plus présente. La commission encourage le Rectorat à continuer cet exercice.

La Commission n'a pas de critiques à faire sur ce document. Elle propose donc de donner quittance au Rectorat pour la rédaction de ce rapport.

C. Conclusions

La Commission de finances et de gestion a examiné les rapports annuel et d'activité 2004 de l'Unil. Elle salue l'existence de ces rapports et encourage le Rectorat à continuer l'exercice. Plusieurs remarques ont été faites sur le rapport annuel dit « public ». La proposition de la Commission est d'effectuer une revue par des pairs. Unicom a d'ailleurs proposé aux membres de la Commission de les écouter.

La Commission de finances et de gestion propose de donner quittance au Rectorat pour ces deux rapports. Elle remercie le Directeur administratif, M. Jean-Paul Dépraz et Unicom pour leur écoute et leurs explications.